

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°23

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2):

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1):

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la lagune de Vellèches

La commune de Vellèches a lancé des études pour le renouvellement de la bache de la lagune du bourg et a engagé certains travaux préparatoires.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut subventionner ces travaux qui s'inscrivent dans son programme prioritaire. Le Département peut également apporter un financement à cette opération. Le plan de financement est décrit dans le tableau ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'oeuvre (en cours)	9 395 €HT	Agence de l'Eau (60 % de la part subventionnable, soit 56%)	71 343 €
Plan d'épandage	4 350 €HT	Conseil Départemental (10% de la part subventionnable, soit 5%)	6 561 €
Publicité	2 000 €HT	Autofinancement (39%)	50 602 €HT
Marché Travaux pour le renouvellement des bâches (marché à lancer)	110 760 €HT		
Mission SPS	2 000 €HT		
TOTAL	128 505 €HT	TOTAL	128 505 €HT
TOTAL subventionnable AELB	118 905 €HT		
TOTAL subventionnable Dépt	65 605 €HT		

* * * * *

VU l'article II.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Acquitté en PREFECTURE le: 20/03/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°23

page 2/2

VU la délibération du 10/10/2016 du conseil municipal de la commune de Vellèches missionnant le bureau d'études NCA Environnement pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation de l'unité de traitement du bourg et de l'étude de projet de l'unité de la Ronde,

VU la délibération du 07/12/2016 du conseil municipal de la commune de Vellèches pour le lancement de l'opération de travaux et des demandes de subventions à l'agence de l'eau et le département,

CONSIDERANT la nouvelle estimation de l'opération, qui s'élève à 128 505 € HT,

CONSIDERANT qu'il convient à ce stade du projet de poursuivre les travaux engagés par la commune de Vellèches,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant :

- à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, conformément au plan de financement ci-dessus.

- à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire : P1054 / 2317 / 3500 du budget annexe de l'assainissement.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER